

La dépense éducative en France en 2011

Mis en ligne le 3 janvier 2013

En 2011, la France a consacré 137,4 milliards d'euros à son système éducatif. L'État reste le premier financeur de l'éducation (58,1%) devant les collectivités territoriales.

En 2011, la France a consacré 137,4 milliards d'euros à son système éducatif (- 0,4 % en euros constants/2010). Cela représente 6,9 % du PIB (6,7 % en 2008, 7 % en 2009 et 2010). La France se situait, en 2009, 0,1 point au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE avec 6,3 % de son PIB consacré à l'éducation hors formation continue. L'objectif international est, lui, à 6 % du PIB par pays, avec de grosses disparités tels, pour les pays développés en 2009, les 7,3 % des États-Unis, les 6,8 % de la Suède, les 5,3 % de l'Allemagne, les 5,2 % du Japon ou les 4,9 % de l'Italie.

La dépense moyenne par élève ou étudiant est de 8 250 euros : 5 870 euros pour un écolier, 9 660 pour un élève de l'enseignement secondaire, 11 630 pour un étudiant.

La part de l'enseignement primaire dans la dépense intérieure éducative, faible en France, est de 39,6 Mds € (28,8 %) et connaît une légère progression de 1,9 point en 15 ans ; celle du secondaire, de 57,1 Mds € (41,5 %), proportionnellement forte en France, baisse de 3,8 points ; celle du supérieur, de 28 Mds € (20,4 %), en retard en France, progresse de 3,5 points, dont 2 points depuis 2006. Il faut ajouter 12,7 milliards d'euros qui financent la formation continue et les enseignements extrascolaires.

L'État reste le premier financeur de l'éducation (58,1%) devant les collectivités territoriales (24,5 %) dont la part a augmenté de près de 4 points depuis 2005, par l'acte II de la décentralisation.